

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-158

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

Vu la demande de la société DEMECO 81, Boulevard Sainte Barbe 59140 Dunkerque afin d'effectuer un emménagement au 3, avenue Leclerc à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit face au 3 avenue Leclerc, et ce, **le mardi 6 août 2024 de 7h à 18h.**

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire sera mise en place.

ARTICLE 3 : La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera publié et adressé au demandeur et transmis à Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 30/07/2024

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 30/07/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Diederik DEKAM

Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Diederik DEKAM